

## Inscriptions en ligne

Code stage JIDTT

### Renseignements :

[jeanpaul.quitton@cnfpt.fr](mailto:jeanpaul.quitton@cnfpt.fr)

[keltoum.fondbertasse@cnfpt.fr](mailto:keltoum.fondbertasse@cnfpt.fr)

Conseiller formation

Assistante de formation

(02 41 22 41 60)

(02 41 22 41 24)

La confirmation de votre inscription et la liste des participants vous seront envoyées par mail 10 jours avant le début de la journée

### Prise en charge financière :

#### Agents territoriaux :

L'inscription comprend la participation à la journée et le déjeuner.

L'hébergement et le déplacement restent à la charge des participants

#### Autres participants non territoriaux :

Pour les élus et les personnes extérieures à la fonction publique territoriale, le coût de la journée formation est de 150 euros (incluant frais pédagogiques et déjeuner).

Une convention financière sera passée entre l'INSET et l'employeur

Le plan d'accès à l'INSET est accessible [ici](#)

Découvrez l'ensemble de nos formations  
et services sur le site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

Centre national de la fonction publique territoriale

Institut national spécialisé d'études territoriales d'Angers

Rue du Nid de Pie - CS 62020 - 49016 Angers cedex 1

Tél. : 02 41 22 41 22

Fax : 02 41 73 27 70

[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

© INSET Angers - Communication juin 2016



25 novembre 2016  
9h30-16h30

# Organisation du **télétravail** dans la **fonction publique territoriale**



Quand les talents  
grandissent  
les collectivités  
progressent

# Organisation du **télétravail** dans la **fonction publique territoriale**

## Animation de la journée

**BERTRAND TISON**, spécialiste en communication interne en collectivités locales.

Il a accompagné la démarche télétravail au conseil départemental du Finistère, a lui-même été « télétravailleur ».

**VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016**

**9h30 -16h30**

Depuis la parution du décret n° 2016-151 du 11 février 2016, les collectivités locales disposent désormais du cadre juridique complet pour mettre en œuvre le télétravail. Ce texte précise en effet les dispositions législatives datant de 2012.

Certaines collectivités, parmi les plus importantes, ont anticipé les textes et expérimenté le télétravail dans leurs services. D'autres s'interrogent quant à la mise en œuvre de cette modalité de travail à distance.

Outre l'analyse du cadre juridique, la journée proposée a pour objectifs :

- d'informer sur **les modalités pratiques du télétravail**, au travers de témoignages et retours d'expériences de collectivités locales et d'agents, ainsi que d'acteurs hors FPT.

- d'analyser **les enjeux** RH et managériaux et les conditions de l'autonomie professionnelle.

## PROGRAMME

9h30 – 10h00 Accueil des participants

10h00 – 10h15 Ouverture de la journée

### ■ 10h15 – 11h00 **LES CONDITIONS DE L'AUTONOMIE PROFESSIONNELLE**

S'affranchir du lien de subordination et des dérives de la prescription de l'emploi ne se décrète pas. L'émancipation professionnelle s'appuie sur les collectifs de travail, y compris lorsque ces derniers sont de plus en plus éclatés. Quel que soit le statut, agent public, indépendant ou salarié, le travailleur ou le télétravailleur a besoin d'appui professionnel, de proximité ou à distance, pour accroître ses marges de manœuvre, ses compétences et grandir en autonomie.

**JEAN-PAUL BOUCHET**, membre du bureau national confédéral de la CFDT, président paritaire de l'APEC, de l'AGIRC et du CESI.

Auteur de nombreux articles sur le télétravail et le travail à distance (revue CFDT Cadres).

### ■ 11h00 – 11h45 **LE CADRE JURIDIQUE DU TÉLÉTRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, ET NOTAMMENT L'ANALYSE DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES RÉCENTES**

**CAMILLE PELE**, conseillère juridique à la ville d'Angers et à Angers Loire Métropole, référente en matière de ressources humaines, ayant notamment participé à la mise en place du dispositif du télétravail à la ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

### ■ 11h 45 - 12h30 **ENJEUX RH ET MANAGÉRIAUX DU TÉLÉTRAVAIL DANS LA FPT**

Le télétravail pour apporter une réponse à différents enjeux : mobilité, qualité de vie au travail, organisation de travail innovantes

Des accords européens, nationaux, des expérimentations et depuis peu, une législation permettent aujourd'hui de se lancer durablement dans l'aventure ; peu importe la porte d'entrée, le télétravail est une très belle opportunité pour progresser collectivement dans l'organisation du travail, dans nos pratiques managériales et dans la conciliation des temps de vie, en mobilisant tous les acteurs (élus, encadrement, représentants du personnel et agents).

**SOPHIE LOISELET**, présidente de l'Association nationale des DRH des territoires (ANDRHDT) et directrice des ressources humaines de Brest Métropole Océane

12h30 – 14h00 Déjeuner

### ■ 14h00 - 15h15 Table ronde **Gestion des moyens techniques et humains dans le cadre du télétravail**

**ANNE BUQUEN**, chef de projet de l'expérimentation du télétravail de 2009 à 2012 et référente télétravail au conseil départemental du Finistère.

**FÉLICIE MORDEL**, chargée de conseil en mobilité et référente télétravail à la communauté d'agglomération du pays de Vannes (Vannes Agglo).

**CÉLINE POTTIER**, chef du service usages numériques et internet au conseil départemental du Maine et Loire.

Seront par ailleurs interviewés en direct, via Adob connect, deux agents territoriaux en situation de télétravail.

### ■ 15h15 – 16h30 Table-ronde **Présentation deux démarches Télétravail - Bilan et analyse des pratiques existantes, les succès, les difficultés rencontrées**

**ANNE BUQUEN**, conseil départemental du Finistère,

**BÉATRICE COLLET**, déléguée au développement régional, référente télétravail, groupe La Poste Bretagne

### ■ 16h30 Clôture

**Public visé** : \_cadres dirigeants de collectivités locales, collaborateur.rice.s. de services RH, représentant.e.s d'organisations représentatives du personnel, chef.fe.s. de services divers, toutes personnes intéressées par le sujet.